



Plan Local d'Urbanisme Vire Normandie

Modification n°3 du PLU

Accusé de réception Pour être annexé à la délibération qui l'a

Accusé certifié exécatorismouvé le 27 février 2025
Réception par le préfit prouvé le 27 février 2025

Orientation d'Aménagement Et de Programmation

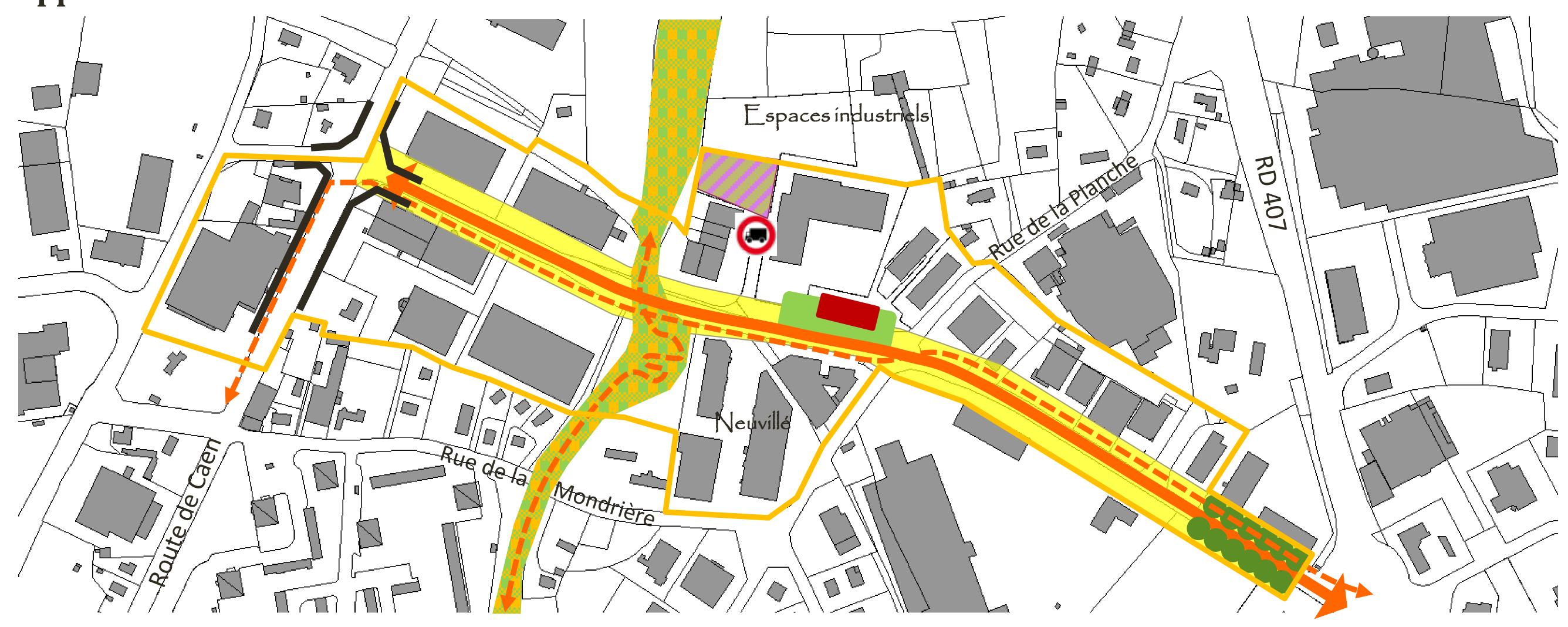
Avenue de Bischwiller





SCHÉMAD'ORIENTATION

Opposable





Espace public paysager central (gestion du stationnement et des eaux pluviales, lieu de convivialité, notamment) -Emplacement et tracé à titre indicatif

Coulée verte à préserver (continuité écologique, espace de détente...)

Espace vacant en limite de zone, à dédier à un projet de cellule(s) commerciale(s)

Marge de recul des nouvelles constructions (20.00 m de l'axe de l'avenue de Bischwiller, hors Neuvillé), destinée à gérer par endroit les problématiques de stationnements, dessertes VL des enseignes (contrevoie), liaisons douces et aménagements paysagers

Activités existantes à réinterroger (réhabilitation, réduction, voire possible délocalisation)

Accès PL interdit aux espaces industriels situés en arrière de zone



Voie de circulation PL principale, aux effets de cisaillements limités (Emplacement et tracé à titre indicatif)

Traitement spécifique et homogène de l'entrée de zone Ouest (clôtures type gabion ou murets en pierres)

Traitement paysager spécifique de l'entrée de zone Est

